



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question orale n° 1336

Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les extrêmes difficultés rencontrées par la filière viande depuis quelques mois. En effet, face à la crise de la vache folle et au développement de l'épizootie de fièvre aphteuse, les filières bovine et ovine sont confrontées à une situation qui ne fait qu'empirer, menaçant l'ensemble des professionnels de la viande. Face à cette crise sans commune mesure, ces derniers ne peuvent que constater la faiblesse des moyens engagés par le Gouvernement, qui se contente de consacrer 1,4 milliard de francs à la filière, alors qu'il engage 100 milliards de francs pour financer le coût exorbitant des 35 heures. Il faut considérer que cette allocation de crédits ne constitue qu'une première étape qu'il conviendra de compléter en raison des évolutions de la crise. On ne peut alors que déplorer l'absence d'un véritable plan de soutien qui, outre l'octroi d'aides financières, devrait notamment contenir des mesures structurelles d'aide à la reconversion des salariés aujourd'hui au chômage, notamment dans les abattoirs. Aussi lui demande-t-il, d'une part, de bien vouloir lui indiquer de façon précise les mesures d'ores et déjà engagées par le Gouvernement pour soutenir ces professionnels en difficulté et, d'autre part, s'il envisage de mettre en place un véritable plan de soutien à la filière qui, outre l'augmentation des aides, consisterait à accroître substantiellement la participation de l'Etat aux plans de reconversion professionnelle rendus nécessaires par la particulière gravité de la crise.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Cousin a présenté une question, n° 1336, ainsi rédigée:

«M. Alain Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les extrêmes difficultés rencontrées par la filière viande depuis quelques mois. En effet, face à la crise de la vache folle et au développement de l'épizootie de fièvre aphteuse, les filières bovine et ovine sont confrontées à une situation qui ne fait qu'empirer, menaçant l'ensemble des professionnels de la viande. Face à cette crise sans commune mesure, ces derniers ne peuvent que constater la faiblesse des moyens engagés par le Gouvernement, qui se contente de consacrer 1,4 milliard de francs à la filière, alors qu'il engage 100 milliards de francs pour financer le coût exorbitant des 35 heures. Il faut considérer que cette allocation de crédits ne constitue qu'une première étape qu'il conviendra de compléter en raison des évolutions de la crise. On ne peut alors que déplorer l'absence d'un véritable plan de soutien qui, outre l'octroi d'aides financières, devrait notamment contenir des mesures structurelles d'aide à la reconversion des salariés aujourd'hui au chômage, notamment dans les abattoirs. Aussi lui demande-t-il, d'une part, de bien vouloir lui indiquer de façon précise les mesures d'ores et déjà engagées par le Gouvernement pour soutenir ces professionnels en difficulté et, d'autre part, s'il envisage de mettre en place un véritable plan de soutien à la filière qui, outre l'augmentation des aides, consisterait à accroître substantiellement la participation de l'Etat aux plans de reconversion professionnelle rendus nécessaires par la particulière gravité de la crise.»

La parole est à M. Alain Cousin, pour exposer sa question.

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, je souhaite appeler votre attention sur les difficultés extrêmes rencontrées par le monde agricole et par la filière viande depuis quelques mois. Du fait de la

crise de la vache folle et du développement de l'épizootie de fièvre aphteuse, les filières bovine et ovine sont confrontées à une situation qui ne fait qu'empirer, menaçant gravement les professionnels de la viande et, par effet mécanique, l'ensemble de la profession agricole.

Face à cette crise sans précédent, les agriculteurs ne peuvent que constater la faiblesse des moyens engagés par le Gouvernement qui se contente de consacrer 1,4 milliard à la filière, à comparer aux 100 milliards qu'il engage pour financer le coût exorbitant des 35 heures ! Ce rapport - 1,4 milliard contre 100 milliards - en dit long sur la manière dont le Gouvernement traite la filière agricole et agro-alimentaire. Il faut considérer que cette allocation de crédits ne constitue qu'une première étape et qu'il conviendra de la compléter au vu des évolutions de la crise.

On ne peut dès lors que déplorer l'absence d'un véritable plan de soutien, qui, outre l'octroi d'aides financières, devrait notamment contenir des mesures structurelles d'aide à la reconversion des salariés aujourd'hui au chômage, notamment dans les abattoirs.

A titre d'exemple - mais il y en a bien d'autres, hélas ! -, j'indique le site industriel de la SOCOPA à Coutances, dans la Manche, est contraint à engager un plan social sévère. C'est, vous l'imaginez, un véritable drame pour les familles concernées. Il nous faut donc tout mettre en oeuvre pour assurer le reclassement de tous ces salariés, ce qui passe par une convention de formation-adaptation.

Une situation aussi exceptionnelle appelle des réponses à la hauteur du problème. J'invite donc le Gouvernement à porter sa contribution de 30 %, comme vous le proposez, à 70 %. C'est, me semble-t-il, le moins que vous puissiez faire. Cet effort, qui devrait aller de soi, est indispensable si nous voulons donner, comme c'est légitime, un espoir aux personnels licenciés.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer de façon précise les mesures déjà engagées par le Gouvernement pour soutenir ces professionnels en difficulté ? Envisagez-vous de mettre en place un véritable plan de soutien à la filière qui, outre l'augmentation des aides, consisterait à accroître substantiellement la participation de l'Etat au plan de reconversion professionnelle rendu nécessaire par la particulière gravité de cette crise ?

M. Patrice Martin-Lalande. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, comparaison n'est pas raison. Je vous ai écouté avec attention dissenter une fois de plus sur le coût des 35 heures comparé à celui de cette crise et du plan national mis en oeuvre en faveur de la filière bovine. « 100 milliards pour les 35 heures, 1,4 milliard pour la filière bovine: les agriculteurs jugeront », dites-vous.

M. Alain Cousin. C'est une réalité objective !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. A ceci près de préciser que les 100 milliards de francs des 35 heures valent pour 15 millions de salariés et sur plusieurs années, alors que le montant de 1,4 milliard ne concerne que 300 000 éleveurs et une seule année. Faites le rapport...

M. Alain Cousin et M. Patrice Martin-Lalande. C'est 100 milliards par an, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Quoi qu'il en soit, vous verrez bien que, sans prétendre que le compte y soit - le compte n'y est jamais -, l'effort de solidarité nationale en faveur des éleveurs est considérable. Précisons pour commencer que le plan de soutien annoncé en février, avec 1 milliard de francs d'aides directes et enveloppes supplémentaires pour les prêts à taux bonifiés et le fonds d'allégement des charges, ne visait que les seuls éleveurs bovins et non l'ensemble de la filière viande.

L'aval de la filière n'a pas pour autant été oublié. En effet, dès le mois de novembre 2000, le Gouvernement a décidé un plan d'urgence pour les entreprises et les salariés de l'aval, qui comprenait une série de mesures: prêts à taux bonifiés de 1,5 %, report à un an de la moitié des charges patronales, prise en charge d'une partie des indemnités de chômage partiel et plan de cessation-reconversion.

Par ailleurs, le programme de retrait-destruction des bovins de plus de trente mois a été largement mis en oeuvre en France, ce qui a permis aux abattoirs de maintenir une activité comparable à celle de l'année dernière à partir de janvier 2001.

Ces mesures, qui tendent à apporter une réponse conjoncturelle à la crise, ont été complétées par une démarche visant à la restructuration de ce secteur qui était déjà en surcapacité et devra probablement, et malheureusement, faire face à une baisse de consommation durable de la viande bovine.

Le Gouvernement a tenu à ce que cette question fasse d'abord d'objet d'un débat entre les partenaires sociaux. Une commission paritaire s'est donc réunie à plusieurs reprises et doit se tenir de nouveau d'ici à la fin du mois.

Deux types d'action y ont été proposés: cessation anticipée d'activité et formation professionnelle. Dès que ces propositions seront adoptées par la commission paritaire, le Gouvernement examinera quel soutien il peut apporter à leur mise en oeuvre et pour orienter, sur le plan économique, la restructuration du secteur. Ainsi, parallèlement au plan de 1,4 milliard de francs exclusivement concentré sur les éleveurs de bovins, un autre plan d'accompagnement et de soutien de l'aval de la filière, c'est-à-dire des entreprises de transformation, est en cours et fait l'objet de discussions au sein d'une commission dont nous avons tout lieu d'être satisfait du travail.

M. le président. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre, je savais tout cela car nous suivons très attentivement ce dossier. J'appelle toutefois votre attention sur la convention de formation-adaptation, car on ne saurait oublier les salariés des outils d'abattage menacés par le chômage, et qui eux aussi sont victimes de cette crise. L'effort de l'Etat, actuellement de 30 %, mérite d'être très substantiellement accru. Je veux insister pour que vous puissiez nous apporter très rapidement une réponse.

M. Michel Meylan et M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1336

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1730

Réponse publiée le : 28 mars 2001, page 1394

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 2001